Cadre réservé à l'administration communale

Point de facturation	
N° Client	

GEMENG DIPPACH

ENLÈVEMENT DE DÉCHETS ENCOMBRANTS

RAMASSAGE ET GESTION DES DÉCHETS

Nom		Rue / N°	
Prénom		Code postal	
Téléphone		Localité	
Email			

DÉCHÊTS À RAMASSER

Nature des déchets / Description	**Estimation du volume total en m3**

Le présent formulaire contient des informations à caractère personnel. Ces informations seront enregistrées dans notre système d'information dans le cadre du traitement de la gestion des taxes communales. Ces données seront traitées et conservées pendant la période nécessaire à l'exécution de nos obligations.

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre de votre demande.

Les taxes pour les déchets encombrants ne sont pas comprises dans la taxe fixe annuelle, mais sont facturées séparément en fonction du volume enlevé :

0-1 m³ = 50€ | 1-2 m³ = 100€ | 2-3 m³ = 150€

DEMANDE À RENVOYER

Commune de Dippach
B.P. 59
L-4901 Bascharage
recycling@dippach.lu

Date et lieu	Signature du demandeur

Par sa signature, le demandeur déclare également avoir pris connaissance des informations reprises au verso du présent formulaire

SPERRMÜLL – DÉCHETS ENCOMBRANTS

La collecte des déchets encombrants sur demande se fait en principe chaque 1re lundi des mois impairs et aux dates fixées par la commune de Dippach sur le calendrier éco-responsable.

Les citoyens concernés doivent se manifester préalablement et au plus tard le mercredi précédant la collecte des déchets encombrants auprès de l'administration communale (Tél. : 27 95 25 – 200 / courriel : recycling@dippach.lu / par formulaire via la Dippach-App ou sur www.dippach.lu).

Les taxes pour les déchets encombrants ne sont pas comprises dans la taxe fixe annuelle, mais sont facturées séparément en fonction du volume enlevé, comme prévu par la législation en matière de la gestion des déchets.

Est considéré comme déchets encombrants :

Canapés, fauteuils, chaises, tapis, moquettes, objets de taille moyenne en matériau plastique (p. ex. seaux, baignoires ou bacs de douche en plastique, jouets cassés, etc.), films et bâches plastiques sales, meubles en bois non démontés, matériaux de construction en matière plastique (matériaux d'isolation comme p. ex. Styrodur®, Styropor® souillé, gaines, chemins de câbles, plinthes, tuyaux, etc.), cadres de fenêtres (sans vitre).

Alternativement à la collecte payante, les déchets encombrants peuvent être emmenées directement à l'ECO CENTER. Vous pouvez déposer les éléments valorisables suivants dans les conteneurs prévus à cet effet à l'ECO CENTER :

Métaux, bois usagé, cartons, verre creux et plat, emballages en matière plastique propres, laine de verre et de roche, gravats, Styropor® propre, déchets de construction, appareils électriques et électroniques.

Das Abholen des Sperrmülls erfolgt auf Wunsch am ersten Montag der ungeraden Monate und an den von der Gemeinde Dippach im Umweltkalender festgelegten Terminen.

Die betroffenen Einwohner müssen sich jedoch spätestens bis zum vorhergehenden Mittwoch bei der Gemeindeverwaltung anmelden (Tel.: 27 95 25 – 200 / Mail: recycling@dippach.lu / per Formular über die Dippach-App oder auf www.dippach.lu).

Die Kosten für die Sperrmüllabfuhr sind nicht in den allgemeinen Gebühren enthalten, sondern werden gemäß der Gesetzgebung separat entsprechend dem Volumen berechnet.

Zum Sperrmüll gehören:

Sessel, Sofas, Liegen, Stühle, Teppiche, Teppichböden, größere Gegenstände aus Kunststoff (z.B. Eimer, Plastik-Wannen, kaputtes Spielzeug, usw.), stark verschmutzte Plastikfolien und Planen, Gartenmöbel aus Plastik, unzerlegte Holzmöbel, Baumaterialien aus Kunststoff (Isolierstoffe wie z.B. Styrodur®, verschmutztes Styropor®, Kabelbahnen, Leisten, Rohre usw.), Fensterrahmen (ohne Glas).

Die Alternative zur kostenpflichtigen Sperrmüll-Abholung ist die kostenlose Abgabe im ECO CENTER. Wenn Sie Ihren Sperrmüll sortieren, können Sie im ECO CENTER die folgenden verwertbaren Anteile des Sperrmülls getrennt in die dafür vorgesehenen Container geben:

Metallschrott, Altholz, Kartonagen, Flach- und Hohlglas, saubere Kunststoffverpackungen, Glas- und Steinwolle, Bauschutt, sauberes Styropor®, Bauschutt, Elektro- und Elektronikgeräte.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH

INFORMATION		ENLÈVEMENT		FACTURATION		VOLUME ENLEVÉ
Date		Date		Date		
Par		Par		Par		TAXE À FACTURER

RÉINITIALISER IMPRIMER ENVOYER